



COMMUNE  
DE  
**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE  
N° 2023 - 01

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 074-217400993-20230126-D2023\_01-AU



**DECISION DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire,  
Vu la délibération n° 2020-51 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au maire, notamment son alinéa 14, pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;  
Vu le recours contentieux enregistré auprès du Tribunal Administratif de Grenoble le 20 décembre 2022 intenté par Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET, suite au refus du permis de construire n° PC07409922A0004 ;  
Considérant que la Commune de Demi-Quartier entend défendre ses intérêts dans cette affaire ;  
Considérant qu'il appartient bien au maire de le faire,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La Commune de Demi-Quartier va ester en justice devant le Tribunal Administratif de Grenoble afin de défendre ses intérêts, suite au recours contentieux déposé par Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET, contre le refus du permis de construire n° PC07409922A0004 du 4 juillet 2022, pour la construction d'un local de stockage et d'une salle de transformation laitière route de Vauvray, sur la parcelle A 2028.

**Article 2 :** La Commune de Demi-Quartier confie sa défense au cabinet ADALTYs 55, boulevard des Brotteaux 69455 Cedex 06 Lyon.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville, à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, au Tribunal Administratif de Grenoble, au cabinet ADALTYs.

Fait à DEMI-QUARTIER, LE 26 janvier 2023

  
Le Maire,

**Stéphane ALLARD.**

Certifié exécutoire.

Télétransmis à Monsieur le Sous-Préfet le **30 JAN. 2023**

Publié électroniquement le **30 JAN. 2023**